PT2-Station Grainville - rayon 2000m

I3 - DN 600

T1-Ligne Gisors-Pont de l'Arche

I4 - Liaison 90kV - Les Andelys - Lecerf

I1b - pipeline TRAPIL (ø 10", ø 12" et ø 20")

TNN - N°2

UP 27 - 55
501-3
496-2

PT3

COMMUNE DE CHARLEVAL

COMMUNE DE GRAINVILLE

COMMUNE DE MENESQUEVILLE

COMMUNE DE IRREVILLE

COMMUNE DE TOUFFREVILLE

COMMUNE DE BACQUEVILLE

COMMUNE D ' ECOUIS

LE HAUT BOC

VENTE VOISIN

VENTE D ' ORGER

LE MONT ROTI

L ' ANGE

CRESSENVILLE

LE CARRE

LE BOURG

MONT SAINT

LES BRUYERES

LA GRANDE HARENNE

LA QUESNE

LE QUESNOT

LA MARION

LE CLOS POMMARD

BREMULE

LA HAUTE PIERRE

I1b : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipeline par TRAPIL :
- Pipeline Le Havre - Paris, tronçon Port-Jérome/Gennevilliers (DECRET DU 5 AOUT 1964)

I3 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations gaz :
- DN 600 Saint Clair sur Epte - Anceaumeville

I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas indiquées sur le plan.

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas indiquées sur le plan.

PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'ÉTAT :
- Station GRAINVILLE (DÉCRET DU 3 DECEMBRE 1991)

T1 : Servitudes relative au chemin de fer
Elles s'appliquent sur le domaine ferroviaire.

T7 : Servitudes aéoronautiques. Servitudes à l'exterieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.
Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.

DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE

PLU
Plan Local d'Urbanisme

CBC - Architecture & Urbanisme
C. BOUDARD - CAPON
Architecte DPLG - Urbaniste
1 Ter rue de Verdun - BP 243 F-27002 EVREUX cx
Tél : 02 32 38 01 96 - Fax : 02 32 39 60 84

PLAN DES SERVITUDES

3.1

Procédure du		Modif cation	Echelle
Date		Date	
arrêté le: 3 mars 2016			1/5000
approuvé le:			

Ce plan est le fond de plan destiné à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Il n'a pas valeur de Cadastre.